

RETRAITES

2010



Le Président de la République a annoncé le calendrier de ce rendez-vous 2010 sur les retraites et entend légiférer dès le début de l'automne, laissant finalement peu de temps pour mener le débat et mobiliser les salariés.

Le Gouvernement et le patronat veulent poursuivre et aggraver des réformes inacceptables pour les salariés, les retraités et les générations futures. De

Balladur à Fillon en passant par les accords sur les complémentaires, toutes les mesures prises ont fortement dégradé le niveau de vie des retraités et entamé la confiance des jeunes générations sans jamais garantir la pérennité des systèmes de retraites.

Rien n'est joué contrairement à toutes celles et tous ceux qui affirment qu'il n'y aurait pas d'autres solutions que d'allonger la durée de cotisation ou de reporter l'âge légal de départ à 60 ans.

La retraite mérite un grand débat national car elle relève de choix de société.

Ce débat ne saurait être l'affaire des seuls experts. Les salariés et leurs organisations syndicales ont leur mot à dire.

Dans cette période, la CGT va mobiliser toutes ses organisations pour aller au contact des salariés, pour les informer des enjeux, des propositions qu'elle met en débat.



Les propositions de la CGT :

Pour garantir définitivement le droit à la retraite à 60 ans :

- ▶ inscrire dans les textes de chacun des régimes l'âge de 60 ans pour l'ouverture des droits à retraite complémentaire sans abattement. Pour assurer l'équilibre des régimes Arrco - Agirc :
- ▶ étendre l'assiette de cotisation à l'intéressement et la participation (apport immédiat de plus d'un milliard d'euros par an à l'Arrco et plus de 600 millions d'euros à l'Agirc et acquisition au fur et à mesure de droits supplémentaires à retraite),
- ▶ modifier les cotisations patronales en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée et de la politique d'emploi de l'entreprise,
- ▶ pour faire supporter la charge du « papy boom », il faut prélever une partie sur les 60 milliards de réserve et équilibrer chacun des régimes en modifiant les taux d'appel de cotisation.

Pour restaurer et garantir de bons taux de remplacement à l'Arrco et l'Agirc, il faut :

- augmenter progressivement les taux contractuels de cotisation de façon à assurer des taux minimum de remplacement de 25 % jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale (Arrco) et 75 % au-delà (Agirc) ;
- ▶ instaurer un minimum de pension immédiatement applicable à l'Arrco, le financement étant assuré dans le cadre d'une solidarité dans le régime ;
- ▶ revaloriser les pensions et les paramètres des régimes (valeurs du point et salaires de référence) sur l'évolution des salaires.

Pour les droits familiaux et conjugaux, il faut :

- ▶ Aligner les majorations familiales Arrco comme Agirc sur celle du régime générale de Sécurité Sociale (10 % pour trois enfants et plus) ;
- ▶ Abaisser de 60 à 55 ans (comme à l'Arrco) l'âge ouvrant droit à une pension de réversion pour les veufs et les veuves dans le régime Agirc.

Encore un mauvais coup !

Le parlement supprime une demi-part

Aux veuves - veufs - divorcé(e)s - séparé(e)s ayant élevé au moins un enfant

De lourdes conséquences pour des millions de retraités !

Jusqu'au 31 décembre 2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire. La dernière loi des Finances dispose que les revenus 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum cinq ans.

Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012. Comme en témoigne le tableau ci-dessous.

A DECLARER	IMPOT ANNUEL A PAYER AVEC LA 1/2 PART	IMPOT ANNUEL A PAYER SANS LA 1/2 PART	DIFFERENCE A PAYER
1300 € mensuels	0	298	+ 298
1400 € mensuels	0	525	+ 525
1500 € mensuels	82	749	+ 667
1600 € mensuels	172	940	+ 768
1700 € mensuels	260	1092	+ 832
1800 € mensuels	442	1243	+ 801
1900 € mensuels	669	1394	+ 725
2000 € mensuels	885	1545	+ 660
2100 € mensuels	1196	1856	+ 660

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

PIRE ! Pour les personnes devenant imposables, leur situation va se traduire par :

- la retenue des cotisations sociales sur les retraites ;
- la suppression ou la baisse de certaines aides sociales ;
- la suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes ;
- la suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation ;
- la suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans ;
- la suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle...

Même, étalée sur trois ans, cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes, en très grande majorité des retraité(e)s. Par contre, les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux, il faut imposer l'abrogation de cette disposition !

C'est aussi ce que nous exprimerons avec force le 23 mars 2010 dans les manifestations unitaires !



AGENDA

Journée du 23 mars

Place de la Bourse 14 h30

→ STRASBOURG

Le soutien de l'opinion

D'après un sondage CSA pour le quotidien L'Humanité, 65 % des Français sont prêts à se mobiliser dans les mois qui viennent pour défendre l'âge de la retraite à 60 ans avec un niveau de retraite maintenu.

Pour conduire la réforme des retraites, 55% des Français font confiance aux syndicats. Ils sont aussi 65% à soutenir ou avoir de la sympathie pour l'appel à une journée de grèves et des manifestations le 23 mars.

Si un sondage ne fait pas tout, celui-ci confirme en tous cas l'hostilité de l'opinion vis à vis d'une réforme où le gouvernement met en avant le paramètre de l'âge de la retraite et prône un partage des gains d'espérance de vie au profit du travail. En pleine crise économique et sociale, alors que les salariés sont jetés de leurs emplois, prétendre allonger la durée de cotisation, est perçu à juste titre comme un non-sens et un recul social. Cette mesure est d'autant plus mal acceptée que la pénibilité du travail n'est toujours pas reconnue en raison du blocage du patronat alors que l'espérance de vie des salariés qui y sont soumis est de sept à huit ans inférieure à la moyenne.

La carte de France des mobilisations

(mis à jour le 9 mars 2010)

Place de la Bourse
14 h30

STRASBOURG

Voici un recensement non exhaustif des rassemblements et manifestations prévus pour la journée unitaire de mobilisation du 23 mars.

Pour obtenir les coordonnées précises des initiatives, reportez vous à la presse locale, aux sites internet des unions départementales de la CGT et renseignez vous auprès des militants CGT de votre entreprise.



Journée
du 23 mars

2010

Place de la
Bourse

14 h30

STRASBOURG



Le 21, 22 et 23 avril 2010

4e Salon national des CE et CHSCT



Le 4e Salon national des Comités d'Entreprises et des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail rassemblera plusieurs milliers d'élu(e)s et mandaté(e)s des salariés, quelque soit leur appartenance syndicale, syndiqués ou pas, à l'initiative de la CGT avec son magazine, la Nouvelle Vie Ouvrière, les 21, 22 et 23 avril 2010 à Paris - Espace Champerret.

Le 4ème Salon des CE et des CHSCT ouvre ses portes dans un contexte économique et social où les enjeux de démocratie, du travail, et le défi de la syndicalisation sont devenus des priorités pour peser et réorienter les choix stratégiques des entreprises, du système financier et de l'intervention publique.

L'issue à la crise, un développement humain durable appelle un plus juste partage de la richesse créée. Pour la CGT, dans la somme des urgences, nous plaidons avec force pour la conquête et l'extension de nouveaux droits d'intervention pour le monde du travail avec la création de nouveaux lieux de parole sur chaque lieu de travail, de dialogue social, de négociations en territoire. Des droits pour gagner la capacité et le pouvoir d'agir des salariés pour obtenir des avancées sociales.

L'immensité des besoins à satisfaire, la transformation des situations de travail pour « le bien travailler », pour concilier vie personnelle et vie professionnelle, et en bonne santé, confirment l'importance d'institutions représentatives du personnel, d'élus et mandatés pour tous les salariés, quelles que soient la taille de son entreprise, sa qualification, la nature de son contrat de travail. C'est l'enjeu de la construction de solidarités revendicatives à l'entreprise, inter entreprises, dans les zones commerciales, artisanales, sur les sites industriels...

Voici quelques thèmes, qui seront au centre des débats durant ces trois journées. Après un 49e congrès, où les syndicats ont décidé des axes revendicatifs pour de grandes ambitions sociales, la CGT donne rendez-vous à ses élus et mandatés, pour répondre à vos préoccupations quotidiennes, vous aider, être utile sur toutes les questions qui sont au coeur de l'activité syndicale, des espoirs des salariés pour transformer le réel et ré-enchanter le travail !!!

**SYNDICAT C.G.T.
SOCIETE ALSACIENNE D'ALUMINIUM**

2, rue Frédéric Meyer BP 128
67603 SELESTAT CEDEX

 : 03.88.58.35.58

<http://cgtsaa.canalblog.com>



BULLETIN D'ADHESION

NOM: _____ **PRENOM:** _____

Né(e) le : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ **VILLE :** _____

 **Domicile :** _____

Email : _____

Date d'adhésion : _____

Signature : _____

SELON VOUS,
VOUS MÉRITEZ JUSTE UN SALAIRE ?
OU
VOUS MÉRITEZ UN SALAIRE JUSTE ?



SALAIRE
TRAVAIL 